

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2014006

Signataire : FG

Séance du Conseil Municipal du 06/11/2014

RAPPORTEUR : Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Convention relative à l'organisation de séances publiques de vaccination.

EXPOSE :

La municipalité d'Aubervilliers est engagée dans la politique de santé publique et dans ce cadre organise des séances de vaccinations publiques et gratuites.

Compte tenu de l'évolution de la législation, loi du 9 Août 2004 relative à la politique de santé publique et au décret 2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux obligations légales des communes, le Conseil général de Seine-Saint-Denis, par délégation des compétences avec l'Etat, propose le renouvellement de l'activité de vaccination dans le cadre de la lutte contre les maladies infectieuses. Une nouvelle convention prenant en compte ces évolutions est donc proposée pour remplacer la convention du 27 novembre 2008 signée par la ville d'Aubervilliers.

Celle-ci a pour but de contribuer aux objectifs de couverture vaccinale pour la population du département, définis à 95 % pour 2014 pour les vaccinations obligatoires et recommandées, de renforcer les actions de vaccinations pour les personnes ayant des difficultés d'accès au système de soins et de prévention : par le développement et la mise en œuvre d'actions adaptées dans une démarche d'efficacité et de qualité.

La convention met en avant les engagements réciproques du département et de la commune tels que la mise à disposition d'informations et d'outils, le développement des actions. Elle précise les dispositions d'ordre technique, la démarche qualité, les modalités de fonctionnement et les dispositions financières.

Elle prendra effet à compter du 27 novembre 2014 pour une période de 3 ans et sera renouvelable par tacite reconduction une fois.

En 2013, les séances publiques de vaccinations, principalement le mercredi après-midi de 16h30 à 19h30, ont permis de vacciner plus de 1 200 personnes. Ces séances ont mobilisé 1 médecin 3 heures par semaine (coût estimé 7 900 €) et ont donné lieu à des remboursements de la part du Conseil Général à hauteur de 5 000 €.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 06 NOVEMBRE 2014

Présents :..... 32

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 06 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 Octobre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	Mme TLILI Leïla
M. LE HYARIC Patrick	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. KADDOURI Nourredine	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. AIT BOUALI Omar

ABSENTS : Mme KOUAME AKOUA Marie, **M. PLEE Eric**, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, MILLA Josiane.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2014006

Signataire : FG

OBJET :Convention relative à l'organisation de séances publiques de vaccination.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la loi du 13 avril 2004 modifiée relative aux responsabilités locales,

Vu la loi du 9 Août 2004 relative à la politique de santé publique,

Considérant que la vaccination est une mesure de prévention primaire simple et efficace qui doit être accessible à l'ensemble de la population,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune d'Aubervilliers pour l'organisation de séances de vaccinations publiques et leur financement pour la période du 27 novembre 2014 au 26 novembre 2017 avec tacite reconduction une fois.

L'adjoint délégué

Jean-Jacques KARMAN



Reçu en préfecture le : 07/11/2014

Publié le : 07/11/2014

Certifié exécutoire le : 07/11/2014

L'adjoint délégué

Jean-Jacques KARMAN

